



POUR BENÉFICIER D'UNE AIDE DE 100 à 450€



UNE CONVENTION
OU ATTESTATION
DE L'ETABLISSEMENT
SCOLAIRE OBLIGATOIRE





## LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU DISPOSITIF

- Ëtre domicilié(e) à Plæmeur
- · L'aide est réservée aux études à compter du 2nd degré
- · Elle est accordée pour une année scolaire
- · Périodes d'une durée égale ou supérieure à 6 semaines durant l'année scolaire



Un dossier doit être rempli en expliquant de façon précise :

- · Votre situation (familiale, sociale, professionnelle, scolaire)
- · La convention ou attestation de l'établissement scolaire



## Aides accordées en fonction du quotient familial :

1- Union européenne+ Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Turquie, Grande-Bretagne

Tranche quotient familial	Aide entre 6 et 12 semaines	Aide entre 13 et 24 semaines	Aide pour plus de 24 semaines
B,C,D	25O€	300€	35O€
E	150 €	200 €	300€
F,G,H	100€	15O€	200€

## 2- Autres pays

Tranche quotient familial	Aide entre 6 et 12 semaines	Aide entre 13 et 24 semaines	Aide entre 13 et 24 semaines
B,C,D	35O€	400€	450€
Ε	300 €	350 €	400€
F,G,H	200€	25O€	300€



Le dossier est à retirer au SIJ. Dûment complété, il doit être adressé au : STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE (SIJ)

16, rue de Kervam - 56270 Plæmeur

Tél: 02.97.86.41.03

Mél: pij.ploemeur@ploemeur.net



